

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 31 août 2015****CP2015_08_27
id. 1954**

L'an deux mille quinze le trente et un août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RESTRUCTURATION DU
CENTRE UNIVERSITAIRE**

Lors de la DM1, l'Assemblée départementale a confirmé sa volonté de poursuivre le projet de restructuration du Centre Universitaire, qui doit lui permettre d'accueillir 1000 étudiants supplémentaires, et notamment les élèves de l'Institut de Formations en Soins infirmiers (IFSI) actuellement hébergés au sein du Centre Hospitalier.

Ce projet global est aujourd'hui chiffré à 14,8 Millions d'Euros toutes dépenses confondues et fait l'objet, pour tous les travaux qui peuvent en relever, d'une demande de cofinancement au titre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020.

Dans le cadre de ce projet, **Martin Malvy m'a confirmé**, lors de notre rencontre du 3 août dernier, **son souhait de voir l'IFSI s'installer sur le site dans les meilleurs délais**. Pour mémoire, la Région en assure 100% du financement.

I. État d'avancement

Le comité thématique CPER 2015-2020 du 15 décembre 2014 a validé **l'inscription de ce projet en 1ère phase** de programmation.

Pour fixer définitivement le plan de financement, les travaux à réaliser et les conventions opérationnelles, il convient désormais de présenter un dossier de cofinancement très détaillé, appelé « **Dossier d'expertise** ». Il doit apporter la preuve aux cofinanceurs, que le projet porté :

- comprend uniquement des travaux relevant de la compétence de l'Etat,
- répond à des prévisions de développement effectives,
- est soutenable en terme d'exploitation,
- fait l'objet d'un engagement ferme des Universités sur les moyens qu'elles vont devoir mobiliser.

Pour ce faire, les services du Département ont travaillé depuis 5 mois, sur la base de données produites par le programmiste VITAM ainsi que le cabinet KPMG, et en étroite collaboration avec les partenaires concernés : l'Université Toulouse Jean Jaurès (UT2J), porteur de ce projet, la Région et le Rectorat.

C'est sur cette base que l'État – Rectorat – et la Région décideront d'octroyer leur concours financier lors du prochain **comité de suivi et de gestion CPER du 14 septembre**.

Au préalable, **l'ensemble des partenaires impactés doivent en approuver le contenu**. C'est pourquoi je sou mets aujourd'hui à votre approbation le dossier d'expertise, conformément à la délégation conférée à la Commission Permanente par l'Assemblée lors de la DM1.

Vous trouverez le dossier complet en annexe au rapport.

II. Les grandes lignes du « Dossier d'expertise »

A/ Le périmètre

Il faut bien garder à l'esprit que le projet est global : la réflexion menée a porté sur l'ensemble du site universitaire, y compris des installations hors cadre du CPER comme la construction d'un bâtiment pour l'IFSI.

B/ Les effectifs aujourd'hui et demain par formation

	Effectifs 2014-2015	Effectifs prévus À 2020	Évolution
UT1	309	825	516
UT2 J Total	531	674	143
UT2J - ESPE	174	260	86
UT2J - CID	212	414	202
UT2 DAM	145	0	-145
UT3	0	30	30
IFSI-IFAS	275	320	45
Total	1115	1849	734

C/ Surfaces concernées

L'objectif du projet est bien de maximiser l'utilisation des locaux d'enseignement et **d'optimiser l'immobilier disponible** sur le site en limitant les constructions neuves.

En effet en termes de surfaces, il y a aujourd'hui plus de **2 000 m2 inexploités** principalement dans le pavillon de l'Education et les 2 bâtiments aujourd'hui désaffectés : l'Ecole Annexe et l'ancien restaurant universitaire.

L'essentiel du projet consiste en **des réhabilitations plus ou moins lourdes** des différents bâtiments : de la simple rénovation thermique à la restructuration complète pour les bâtiments vacants. Le plan détaillé se trouve à la page 28.

Aussi, pour répondre à l'ensemble des besoins tant mutualisables, que spécifiques, de chaque formation, le projet global portera sur un total de **7 618 m2 « SDO », dont seulement 17% seront des constructions neuves.** Elles correspondent :

- à la plateforme d'innovation Couleur Image Design,
- au bâtiment dédié aux services à l'Étudiant,
- au bâtiment spécifique IFSI (hors CPER).

A l'issue de l'opération, le site offrira 10 240 m2 de bâtiments utilisés. On passera ainsi à un ratio de **8 à 5,5 m2 par étudiant**, pour une moyenne de 2 à 3 m² sur les sites toulousains. En parallèle naturellement, les **taux d'occupation** en sortiront renforcés (passant de 50% en moyenne à **100%**) et les coûts de fonctionnement, optimisés.

D/ Coût global, par opération et plan de financement

Le coût global estimé **demeure, à ce stade** et après intégration des aléas et révision de prix, à un montant toutes dépenses confondues de **14,8 millions d'euros**.

Cependant, **le coût par opération s'est trouvé modifié** après un travail fin de reventilation des espaces entre formations (ratios, clés de répartition), en collaboration avec le programmiste et les formations concernées. Il a fallu d'une part isoler l'amphithéâtre UT1, non finançable par l'Etat dans le cadre du CPER puisque cette université a opté pour la dévolution de patrimoine. D'autre part la partie « mutualisée » entre l'IFSI et les autres formations, a dû également être revue, au plus près des taux d'occupation. Aujourd'hui cela donne :

	MO REGION	MO CD 82			
	IFSI Bâtiment spéc.	IFSI mutualisé	CPER	ESPE	UT1
Total projet TTC	A valoriser	pm	A valoriser		
Foncier	A valoriser	pm	A valoriser		
Total projet HT	1,348,460 €	1,692,380 €	7,210,870 €	1,190,060 €	897,160 €
TVA 20%	269,692 €	338,476 €	1,442,174 €	238,012 €	179,432 €
14,806,716 €	1,618,152 €	2,030,856 €	8,653,044 €	1,428,072 €	1,076,592 €
Total IFSI Spé + mutualisés					
3,649,008 €					

L'opération CPER passe donc à 8, 65 millions d'euros.

Cette nouvelle ventilation a nécessairement impacté le plan de financement, et la participation prévisionnelle du Département.

Aussi, lors de ma rencontre avec Martin Malvy le 3 août dernier, ai-je obtenu de sa part qu'il **majora l'enveloppe FEDER, déjà fort conséquente**, afin d'absorber une partie du surplus.

Cependant, pour pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération CPER, le Département **doit apporter au moins 30% des financements. Il s'agit d'un impératif posé par la loi MAPTAM**, qui nous a été rappelé par l'Etat et la Région.

Voici donc le plan de financement prévisionnel, que nous aurons à valider lors de la prochaine Assemblée :

	CPER	SOIT %	ESPE	UT1	Total
Etat	978				978
Région	978			300	1,278
Feder	3,560			445	4,005
Département	1,695		1,190	152	3,037
Total HT	7,211		1,190	897	
Etat	196				
Département	1,247		238	179	1,664
Total TTC	8,653		1,428	1,076	11,158
Dont TOTAL Dpt	2,942	34.0%	1,428	331	4,701
Dont TOTAL Région	4,538	52.4%			
Dont TOTAL ETAT	1,174	13.6%			
		100.00%			

Cela ramène ainsi la participation finale « nette » du Département, après récupération du FCTVA, à **3 millions d'euros** au lieu de 2 millions initialement envisagés. Cela reste néanmoins raisonnable, au vu de l'ampleur du projet global, le Département étant en outre le seul contributeur au niveau du bloc local.

E/ Coûts de fonctionnement, soutenabilité et gouvernance

En tant que gestionnaire du site, le Département dépense en moyenne **1,5 million d'euros par an** pour le Centre universitaire et le restaurant, investissement et fonctionnement confondus. S'il est le principal contributeur, il n'est pas le seul, puisque les universités engagent également des dépenses pour leurs formations.

En dehors des dépenses pédagogiques **qui s'élèvent à 1,4 million d'euros**, le budget de fonctionnement retenu pour le calcul de la **soutenabilité future du site** s'élève à **1,7 million d'euros** (charges de gestion liées aux bâtiments et à l'administration du site). A l'issue de la restructuration et avec 1 850 étudiants, il est estimé à environ **2,4 millions d'euros** par le cabinet KPMG.

Sur la prise en charge des ces dépenses, **le Conseil départemental s'engage à poursuivre la prise en charge des coûts de fonctionnement courants**, seul ou avec la Ville. Pour ce faire, il envisage notamment **d'augmenter sensiblement les recettes** :

- Location de l'auditorium,
- Loyer CANOPE,
- Contribution de l'IFSI.

De leurs côtés, **les autres partenaires ne sont pas en reste** : l'UT2J a affirmé sa forte ambition pour les sites de proximité et sa volonté de prendre en charge les frais pédagogiques qui lui incombent.

Quant à l'ESPE, **elle mobilise des moyens importants actuellement**, qui seront maintenus voire mutualisés.

A terme en effet, l'idée est de **mutualiser les équipes pour rationaliser le fonctionnement et son coût**. Ce nouveau modèle de fonctionnement fait l'objet d'une étude en cours par le cabinet KPMG. C'est d'ailleurs une des demandes fortes de notre partenaire l'Université Toulouse Jean Jaurès. **Le site se rapprocherait ainsi des fonctionnements des autres sites universitaires de proximité** : Tarbes, Foix, Cahors par exemple.

En attendant, une convention globale de fonctionnement sera proposée et ce dès la rentrée de septembre 2016 (page 36 et sqq).

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le dossier d'expertise tel que présenté qui finalise la demande officielle de cofinancement au CPER 2015-2020 pour la restructuration du Centre Universitaire de Montauban.

Pour l'adoption : 15

Avis contraire : /

Abstentions : 4

Adopté.

Le Président,

Christian ASTRUC